



CÉLIGNY

Législature 2025-2030  
Délibération  
Séance du 07.10.2025

***Proposition du Conseil administratif d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 21'917.58 pour la centrale photovoltaïque des Grands-Chênes.***

Vu le crédit d'engagement de F 113'000 voté par le Conseil municipal le 17 janvier 2023 et approuvé par le Département compétent le 7 mars 2023,

vu le décompte actuel final des travaux s'élevant au 31 décembre 2024 à F 134'917.58, laissant apparaître un dépassement de F 21'917,58,

vu que le Conseil administratif a privilégié des panneaux photovoltaïques de meilleure qualité, ainsi qu'une réserve de panneaux,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 21' 917. 58 pour couvrir le dépassement du crédit d'investissement.
2. De prendre acte de la subvention reçue de F 21'614.90 de la part de Pronovo.